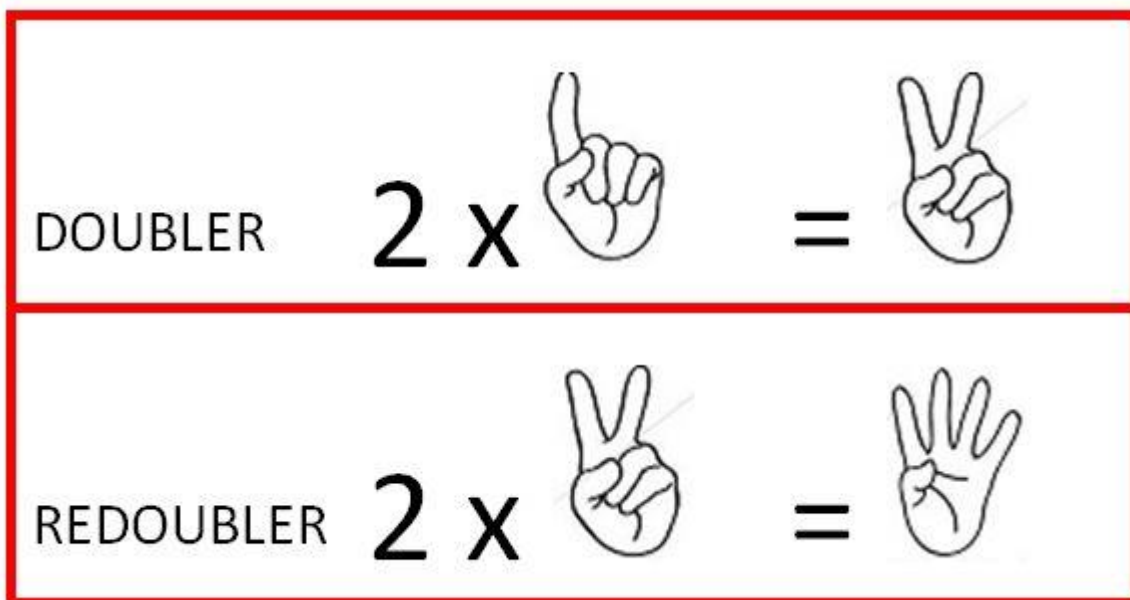




pour lire ce mail [Ici](#)

Les zakouskis du Snec-CFTC - Semaine 24-2017

Édito



Conclusion : redoubler sa sixième, c'est la faire 4 fois !

Krystin OLUASA, Christine LECERF et Louis-Dominique de BURES.

Redoublement or not redoublement ?



Le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer a annoncé son souhait «d'autoriser à nouveau le redoublement».

D'après La Croix du 11 juin 2017

(Selon lui) il y a «quelque chose d'absurde à laisser passer de classe en classe des élèves accumulant des retards». Il prend ainsi le contre-pied de Najat Vallaud-Belkacem, qui avait publié en novembre 2014 un décret, encore en vigueur, pour rendre le redoublement «exceptionnel». Cette procédure ne peut, depuis, intervenir qu'«avec l'accord écrit des représentants légaux de l'élève ou de l'élève lui-même, si celui-ci est majeur».

Comme souvent en matière de scolarité, ce sujet divise fortement, tant les familles que les équipes éducatives. En 2012, une enquête, réalisée pour l'Apel, mettait en lumière chez les sondés des sentiments assez mêlés. Selon cette étude, les parents sont 70 % à penser que le redoublement «permet réellement à l'élève de rattraper son retard et d'être mieux préparé pour les classes supérieures». De même, 44 % estiment qu'il «permet à l'enseignant de mieux gérer ses classes, qui sont plus homogènes». Cependant, 59 % des personnes interrogées le jugent «dévalorisant pour l'élève». Interrogés sur les causes d'un possible redoublement, les parents évoquaient à l'époque avant tout un manque d'aide (46 % souscrivaient à cette hypo-

thèse), tandis que les professeurs évoquaient à 76 % «le niveau scolaire global insuffisant des élèves concernés».

Ce qui est sûr, c'est que depuis de nombreuses années, les ministères successifs (de droite comme de gauche) se sont employés à limiter le nombre de redoublements. Le pourcentage d'enfants quittant le primaire avec au moins une année de retard était ainsi de 14 % en 2013, alors qu'il s'élevait encore à plus de 50 % en 1960. Une décrue progressive vivement encouragée par la Cour des comptes. En 2010, elle avait ainsi dénoncé un dispositif très onéreux (2 milliards d'euros alors dépensés annuellement) pour une efficacité plus que relative.

Fallait-il aller jusqu'à laisser aux familles le soin de décider ou non du redoublement ? Certaines ne se privent pas d'y recourir, en seconde par exemple, pour permettre à leur enfant de rejoindre ensuite la filière de leur choix, plutôt que de le voir passer en 1^{re} dans une section qu'il n'a pas choisie. Mais nombre d'enseignants s'estiment aujourd'hui privés d'un argument de nature à motiver les élèves craignant de devoir recommencer une année. Certains chefs d'établissement considèrent aussi qu'un redoublement peut s'avérer réellement bénéfique dans certains cas. Notamment lorsqu'on permet



à un enfant étiqueté «en échec» de repartir sur de nouvelles bases, plus [Serpent de mer](#) saines, dans un autre établissement.

Des solutions alternatives au redoublement existent. Longtemps, la France s'est distinguée des autres pays par un recours massif au redoublement. Et c'est précisément en s'inspirant d'expériences menées à l'étranger que la conférence de consensus organisée en 2015 par le Conseil national de l'évaluation du système scolaire (Cnesco) avait avancé d'audacieuses solutions alternatives. Parmi elles, la création d'un examen de rattrapage (dans une ou plusieurs matières) au moment de la rentrée, examen assorti de la possibilité de suivre des cours de remise à niveau durant l'été. Ou encore la possibilité de redoubler uniquement dans certaines matières.



Pour la vidéo, cliquer : [Ici](#)

Replacer, ainsi qu'entend le faire Jean-Michel Blanquer, le redoublement dans le champ des possibles, c'est prendre acte du fait que les dispositifs comme l'accompagnement personnalisé, introduit par la dernière réforme du collège, ne suffisent pas toujours, tant s'en faut, à remettre les élèves en difficulté sur de bons rails. Mais il n'est pas sûr pour autant que les équipes éducatives se remettent à pratiquer à grande échelle le redoublement. Avant le décret de 2013, il arrivait que certains chefs d'établissement refusent d'eux-mêmes les propositions de redoublement formulées par les conseils de classe. Pour éviter que les parents ne viennent contester juridiquement, comme ils ne se privaient parfois pas de le faire, une telle décision. Peut-être aussi parce qu'un pourcentage élevé de redoublants n'aurait pas forcément été le gage d'une meilleure réussite au brevet ou au baccalauréat mais aurait peut-être nui davantage à l'image de leur collège ou lycée.

J - 1 - Quiz ! Êtes vous assez lettrés pour le bac de français ?



Un quizz sur *Le Monde* qui devrait intéresser les férus de culture générale.

À vos révisions : [Ici](#)

Rénover le modèle social

LE CONTENU DU "PROGRAMME DE TRAVAIL POUR RÉNOVER NOTRE MODÈLE SOCIAL"

Depuis l'élection du président Macron et la constitution du Gouvernement, la CFTC a pris part au dialogue social qui s'est noué avec le nouvel exécutif, successivement à l'Élysée, à Matignon, puis au Ministère du Travail, où elle a fait entendre sa voix.

Philippe Louis, président confédéral, et Bernard Sagez, secrétaire général, font le point en vidéo sur le contenu du document transmis par le ministère, le « programme de travail pour rénover notre modèle social ».



La vidéo : [Ici](#)

«Programme de travail pour rénover notre modèle social»

Document du ministère : [Ici](#)

Santé et sécurité au travail

La plateforme de référence pour la maîtrise des risques

J-8

Les Congrès/Salons
Sécurité/Sûreté et Santé/Sécurité au Travail

PARIS
Pte de Versailles
20>22 JUIN 2017

PARIS 20,21,22 juin

SÉCURITÉ/SÛRETÉ | SANTÉ AU TRAVAIL

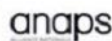
STRASBOURG 7,8,9 novembre

SÉCURITÉ/SÛRETÉ | SANTÉ AU TRAVAIL

DAKAR 3,4 octobre 2017

CASABLANCA Bilan 4e édition

Pour en savoir plus cliquer : [Ici](#)



Aux BO



BOEN
N° 20

RAS

BOAGRI
N° [23](#)

Note de service du 08-06-2017. Attribution de la note administrative pour l'année scolaire 2016-2017 aux enseignants contractuels de droit public exerçant au sein des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l'État. (*lien défectueux, en attente de réparation, se référer au lien ci-dessus*).

Mentions légales [Ici](#)

Pour vous désinscrire : envoyer votre demande à contact@sne-cftc.fr

Pour nous contacter par mail : documentation@sne-cftc.fr